

COMMUNE D'ANTHY-SUR-LEMAN
(Haute-Savoie)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
N° 06/2025**

L'an DEUX MILLE VINGT-CINQ, le VINGT-CINQ SEPTEMBRE, à 20 heures,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances.

Etaient présents : Isabelle ASNI-DUCHÊNE (Présidente), Mélanie AYISSI-DUBOULOZ (Vice-Présidente), Vanessa MESSAMER, Céline PRUD'HOMME (élues), Manuel MUNOZ, Edwige NONNE, Catherine PERRET, Liliane SAPPEY, Martine TURPIN (nommés).

Excusée : Sandrine RUCHE (élue) (pouvoir à Manuel MUNOZ)

Absent : Frédéric RIMET (élu).

Secrétaire de séance : Edwige NONNE

Date de convocation : 11 septembre 2025.

OBJET : PARTICIPATION FINANCIÈRE AU REPAS DES AÎNÉS

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION,

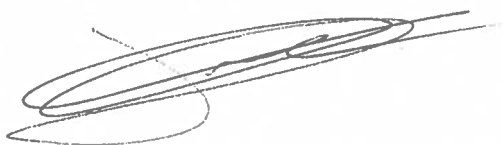
Sur proposition de Madame Isabelle ASNI-DUCHÊNE, et après en avoir délibéré, avec 5 voix pour et 5 voix contre (Vanessa MESSAMER, Céline PRUD'HOMME, Edwige NONNE, Catherine PERRET, Martine TURPIN) :

FIXE le montant de la participation financière à 30 € (trente euros) pour les conjoints plus jeunes au repas des aînés du 15 novembre 2025.

AINSI FAIT.

La Secrétaire,

Edwige NONNE



Pour extrait conforme,

La Présidente

Isabelle ASNI-DUCHÊNE

